



VILLE de RODEZ

CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 1

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2024, le mercredi 28 février à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSEDE, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Eléonore ECHENE, Messieurs Jean-François BOUGES, Francis FOURNIE, René JANY, Guy POMAREDE, André POUJADE, Christian TEYSSEDE, François VIDAMANT

Administrateurs excusés et non représentés :

Madame Nicole CALMETTES

Administrateurs excusés et représentés :

Mesdames Martine BEZOMBES (pouvoir à Monsieur Francis FOURNIE), Marie-Noëlle CLOT (pouvoir à Monsieur Christian TEYSSEDE), Elisabeth DUSOL (pouvoir à Madame Michèle CALMEL)

Secrétaire de séance : Madame Anne ASSIER

DELIBERATION N° 2024.013 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELEGATION DE POUVOIRS - Communications de Monsieur le Président et de Monsieur le Vice Président

Depuis le dernier Conseil d'Administration, les décisions suivantes ont été prises par le Président et le Vice Président, conformément à la délégation de pouvoirs consentie par la délibération n° 2020.038 en date du 29 Juillet 2020, en application des dispositions des articles L. 123-6 et R. 123.22 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2024.364 : EHPAD BON ACCUEIL - Convention de formation professionnelle en hygiène alimentaire avec LABHYA MIDI ATLANTIQUE (64500)

De signer, avec l'organisme LABHYA MIDI ATLANTIQUE, 137 avenue de Jalday, 64500 Saint-Jean-de-Luz, une convention de formation professionnelle en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration collective, pour un groupe de 5 stagiaires de l'EHPAD BON ACCUEIL.

Cette formation d'une durée d'une journée se déroulera dans les locaux de l'EHPAD BON ACCUEIL, jeudi 15 février 2024, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 608 € nets de toutes taxes.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2024, compte 6488.

DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2024.365 : EHPAD COMBAREL - Convention de partenariat « Gym adaptée et équilibre » avec l'association AVEYRON SPORT EVASION (12640)

De signer une convention de partenariat « Gym adaptée et équilibre » avec l'association AVEYRON SPORT EVASION, 3 passage Charles Loubat, 12640 La Cresse, pour la mise en place de séances d'activités physiques adaptées en collectif et individuel, le lundi, de 13h35 à 16h35, au sein de l'EHPAD COMBAREL.

La date de début des séances est fixée à compter du 8 janvier 2024 et la date de fin au 31 décembre 2024.

La prestation comprend des séances de 3 heures hebdomadaires de gym sur chaise, gym équilibre et gym sur table, soit 53 séances par an.

Le tarif horaire est de 49,98 € TTC, soit 149,94 € par séance.

Une facture sera établie mensuellement et comportera la somme totale due pour le mois et pour l'ensemble des prestations souscrites par l'organisateur.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2024, compte 61128 « Autres prestations à caractère médico-social ».

DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2024.366 : EHPAD COMBAREL - Convention pour une formation à distance au logiciel e.magnus avec la société BERGER-LEVRAULT (31670)

De signer, avec la société BERGER LEVRAULT, 64 rue Jean Rostand, 31670 LABEGE, une convention simplifiée de formation professionnelle continue au logiciel e.magnus.

Cette formation à distance pour deux stagiaires de l'EHPAD COMBAREL (d'une durée de 6 heures par stagiaire) s'est déroulée dans les locaux de l'EHPAD COMBAREL, vendredi 26 janvier 2024.

Le coût global de cette prestation s'élève à 990 € nets de toutes taxes.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2024, compte 6488.

DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2024.367 : E.H.P.A.D. du C.C.A.S. - Convention d'interventions passée avec Madame Marie Soledad JEAN, réflexologue

De signer avec Madame Marie Soledad JEAN, 347 avenue Pierre Soulages, 12330 Nauviale, une convention d'interventions ayant pour objet le déroulement de séances de réflexologie auprès des résidents des E.H.P.A.D. du C.C.A.S. de Rodez.

Cette convention est conclue pour une durée ferme de douze mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Ces interventions s'effectuent sous la forme de prestations hebdomadaires d'une durée de 5 heures :

- les mardis, de 9h à 12h et de 13h à 15h au sein de l'EHPAD SAINT CYRICE
- les mercredis, de 9h à 12h et de 13h à 15h au sein de l'EHPAD BON ACCUEIL
- les jeudis, de 9h à 12h et de 13h à 15h au sein de l'EHPAD COMBAREL.

Chaque prestation hebdomadaire de 5 heures sera donc facturée 180 € TTC.

Une facturation sera établie mensuellement.

Les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice 2024, au compte 6218 - autres personnels extérieurs.

DECISION DU VICE-PRESIDENT N° 2024.368b : E.H.P.A.D. du C.C.A.S. - Convention d'interventions passée avec Madame Caroline LAUVERJAT-JULIEN, diététicienne - Annule et remplace la précédente décision du Vice-Président n° 2024.368

De signer, avec Madame Caroline LAUVERJAT-JULIEN, lieu-dit Les Ségures, 12100 COMPREGNAC, une convention d'intervention et de suivi en diététique auprès des résidents des E.H.P.A.D. du C.C.A.S. de Rodez.

Cette convention est conclue pour une durée ferme de douze mois, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Ces interventions s'effectuent sous la forme de prestations hebdomadaires d'une durée de 3 heures (jours et horaires variables selon les semaines). Chaque prestation hebdomadaire sera facturée 162 € TTC. Une facturation sera établie mensuellement.

Les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice 2024, au compte 6213 - personnel médical et paramédical.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 2024 :

7 nouvelles élections de domicile : 7 de droit commun.

De plus :

13 radiations : 13 de droit commun ont été effectuées.

Au 1^{er} février 2024, il y a 199 élections de domicile en cours de validité.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. donne acte à Monsieur le Président et à Monsieur le Vice-Président de ces 6 communications.

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

6 MARS 2024

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

CH Le Président,



Christian TEYSSEDRE

Anne ASSIER

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n°2024.013 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs - Communications de Monsieur le Président et de Monsieur le Vice Président

.....
Date de décision: 28/02/2024

Date de réception de l'accusé 06/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240228_013

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240228-20240228_013-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .2

Institutions et vie politique
Fonctionnement des assemblées
autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2024.013 CCAS Délégation de pouvoirs Communications de M le Président ou de M le Vice Président.pdf (99_DE-012-261201073-20240228-20240228_013-DE-1-1_1.pdf)



VILLE de RODEZ

CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 1

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2024, le mercredi 28 février à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSEDRE, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Eléonore ECHENE, Messieurs Jean-François BOUGES, Francis FOURNIE, René JANY, Guy POMAREDE, André POUJADE, Christian TEYSSEDRE, François VIDAMANT

Administrateurs excusés et non représentés :

Madame Nicole CALMETTES

Administrateurs excusés et représentés :

Mesdames Martine BEZOMBES (pouvoir à Monsieur Francis FOURNIE), Marie-Noëlle CLOT (pouvoir à Monsieur Christian TEYSSEDRE), Elisabeth DUSOL (pouvoir à Madame Michèle CALMEL)

Secrétaire de séance : Madame Anne ASSIER

DELIBERATION N° 2024.014 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Epicierie Sociale

Fin de convention de mise à disposition de locaux par la Ville de Rodez
Arrêt des contrats de fonctionnement au 30 avril 2024 et don des matériels

Suite au transfert de la gestion de l'épicerie sociale à l'association Croix-Rouge, le C.C.A.S. n'occupera plus les locaux situés au 34 rue Saint-Cyric à Rodez.

Dans ce cadre-là, il sera mis fin à la mise à disposition de ces locaux au profit du C.C.A.S., à compter du 30 avril 2024, par l'arrêt de la convention en cours.

Simultanément, il sera aussi mis fin à tous les contrats de fonctionnement du C.C.A.S., notamment concernant les fluides (abonnements d'électricité et eau), abonnement téléphonique, assurance, logiciel et terminal de paiement.

Par ailleurs, le C.C.A.S. est propriétaire de matériels professionnels permettant le bon fonctionnement du service : armoires réfrigérées, congélateurs-coffres, réfrigérateur armoire, machine à laver, four micro-ondes. La valeur actuelle totale de ces éléments (amortissement en cours) est estimée à 2 700 €.

La cuisine équipée avec plaques de cuisson, le matériel du salon de coiffure (fauteuil de coiffeur, fauteuil de coiffeur avec bac de lavage, fauteuils d'attente) ainsi que les divers rayonnages et racks de stockage des produits ont été donnés au C.C.A.S. lors de la reprise en régie directe de l'activité et ne rentrent pas en compte.

Le Conseil d'Administration décide que ces équipements seront cédés gratuitement à l'association Croix Rouge.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. autorise Monsieur le Président et par délégation, Monsieur le Vice-Président du C.C.A.S., à signer tous les documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

- 6 MARS 2024

Le Président,

Christian TEYSSEDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n°2024.014 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -

Objet de l'acte : Epicerie Sociale - Fin de convention de mise à disposition de locaux par la Ville de Rodez - Arrêt des contrats de fonctionnement au 30 avril 2024 et don des matériels

Date de décision: 28/02/2024

Date de réception de l'accusé 06/03/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240228_014

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240228-20240228_014-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2

Domaines de competences par themes

Aide sociale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délib. 2024.014 CCAS Epicerie Sociale Fin de convention Arrêt des contrats de fonctionnement au 30 04 24 et don.pdf (99_DE-012-261201073-20240228-20240228_014-DE-1-1_1.pdf)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 1

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2024, le mercredi 28 février à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSEDE, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Eléonore ECHENE, Messieurs Jean-François BOUGES, Francis FOURNIE, René JANY, Guy POMAREDE, André POUJADE, Christian TEYSSEDE, François VIDAMANT

Administrateurs excusés et non représentés :

Madame Nicole CALMETTES

Administrateurs excusés et représentés :

Mesdames Martine BEZOMBES (pouvoir à Monsieur Francis FOURNIE), Marie-Noëlle CLOT (pouvoir à Monsieur Christian TEYSSEDE), Elisabeth DUSOL (pouvoir à Madame Michèle CALMEL)

Secrétaire de séance : Madame Anne ASSIER

DELIBERATION N° 2024.015 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RH - Modification du tableau des effectifs

Suite au retour en gestion associative de l'épicerie sociale à compter de la fin avril 2024, d'abord en relai entre équipes du C.C.A.S. et de La Croix-Rouge, puis à compter du 1^{er} juillet 2024 en autonomie par La Croix-Rouge, il convient d'acter les modifications suivantes relatives aux emplois du C.C.A.S. :

Le poste de titulaire « Agent Social référent épicerie sociale » (aujourd'hui occupé à hauteur de 80%) sera fermé au 30 Juin 2024, une fois le passage de relai réalisé.

L'agent concerné bénéficiera d'un accompagnement personnalisé afin de pouvoir conserver une situation professionnelle stable et envisager des perspectives nouvelles au sein des services de la Ville de Rodez.

Il convient de procéder en ce sens à la modification du tableau des effectifs du C.C.A.S.

Suppression :

Etablissement	Grade	Fonctions	Temps de travail	Date d'effet
C.C.A.S.	Agent social principal de 1 ^{ère} Classe	Référent Epicerie Sociale	T.C.	30/06/2024

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. valide cette mise à jour du tableau des effectifs et autorise Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

- 6 MARS 2024

- 6 MARS 2024

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président, et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

Le Président,

Christian TEYSSEDE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2024.015 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - RH
- Modification du tableau des effectifs

Date de décision: 28/02/2024

Date de réception de l'accusé 06/03/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 20240228_015

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240228-20240228_015-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Délib. 2024.015 CCAS RH Modification du tableau des effectifs.pdf (
99_DE-012-261201073-20240228-20240228_015-DE-1-1_1.pdf)



VILLE de RODEZ
CCAS
BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 9 Administrateur(s) excusé et représenté : 3 Administrateur(s) excusé et non représenté : 1
Votes Pour : 12 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2024, le mercredi 28 février à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Eléonore ECHENE, Messieurs Jean-François BOUGES, Francis FOURNIE, René JANY, Guy POMAREDE, André POUJADE, Christian TEYSSÉDRE, François VIDAMANT

Administrateurs excusés et non représentés :

Madame Nicole CALMETTES

Administrateurs excusés et représentés :

Mesdames Martine BEZOMBES (pouvoir à Monsieur Francis FOURNIE), Marie-Noëlle CLOT (pouvoir à Monsieur Christian TEYSSÉDRE), Elisabeth DUSOL (pouvoir à Madame Michèle CALMEL)

Secrétaire de séance : Madame Anne ASSIER

DELIBERATION N° 2024.016 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RESSOURCES HUMAINES - Tableau des effectifs

Afin de procéder au recrutement sur le poste vacant de responsable de Ressources Humaines, il est proposé de créer un poste de rédacteur.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Suppression :

Etablissement	Grade	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Date d'effet
C.C.A.S.	Attaché	Responsable Ressources Humaines	T.C.	/	31/03/2024

Création :

Etablissement	Grade	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Date d'effet
C.C.A.S.	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	Responsable Ressources Humaines	T.C.	Oui	01/04/2024

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. valide cette création de poste et autorise Monsieur le Président à signer tout document à intervenir.

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

Le Président,

Christian TEYSSÉDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2024.016 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
Ressources Humaines - Tableau des effectifs

.....
Date de décision: 28/02/2024

Date de réception de l'accusé 06/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240228_016

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240228-20240228_016-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2024.016 CCAS RH Tableau des effectifs.pdf (99_DE-012-
261201073-20240228-20240228_016-DE-1-1_1.pdf)



VILLE de RODEZ

CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 1

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2024, le mercredi 28 février à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Christian TEYSSEDRE, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Eléonore ECHENE, Messieurs Jean-François BOUGES, Francis FOURNIE, René JANY, Guy POMAREDE, André POUJADE, Christian TEYSSEDRE, François VIDAMANT

Administrateurs excusés et non représentés :

Madame Nicole CALMETTES

Administrateurs excusés et représentés :

Mesdames Martine BEZOMBES (pouvoir à Monsieur Francis FOURNIE), Marie-Noëlle CLOT (pouvoir à Monsieur Christian TEYSSEDRE), Elisabeth DUSOL (pouvoir à Madame Michèle CALMEL)

Secrétaire de séance : Madame Anne ASSIER

DELIBERATION N° 2024.017 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RESSOURCES HUMAINES - Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association SEPIA

Par souci de mise à jour au regard de diverses modifications, dans le cadre de la mise à disposition de personnel, une nouvelle rédaction de la convention entre le C.C.A.S. et l'association SEPIA a lieu pour ajuster la convention à la réalité.

Il est donc proposé :

- d'ajuster les termes de la convention existante en considération notamment du secteur d'intervention qui a évolué,
- de renouveler la convention de mise à disposition de Madame Florence PEGUES, conseiller socio-éducatif, auprès de l'association SEPIA,

afin d'assurer la continuité du fonctionnement du « Point Info Séniors » géré par cette association.

Le C.C.A.S. dédie un équivalent temps plein pour accomplir ces missions.

Le versement du salaire est réalisé mensuellement par le C.C.A.S. et refacturé à hauteur de 95% à l'association trimestriellement.

La nouvelle convention se substitue donc à celle approuvée par délibération n°2021.094 et est conclue pour trois ans à compter du 1^{er} avril 2024.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

- 6 MARS 2024

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

Le Président,

Christian TEYSSEDRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n°2024.017 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -

Objet de l'acte : Ressources Humaines - Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association SEPIA

.....
Date de décision: 28/02/2024

Date de réception de l'accusé 06/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240228_017

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240228-20240228_017-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2024.017 CCAS RH Renouvellement convention personnel association SEPIA.pdf (99_DE-012-261201073-20240228-20240228_017-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : SEPIA Convention de mise à dispo personnel fonctionnaire.pdf (99_DE-012-261201073-20240228-20240228_017-DE-1-1_2.pdf)
Convention de mise à disposition de personnel fonctionnaire



VILLE de RODEZ

CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 1

Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2024, le mercredi 28 février à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSEBRE, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Eléonore ECHENE, Messieurs Jean-François BOUGES, Francis FOURNIE, René JANY, Guy POMAREDE, André POUJADE, Christian TEYSSEBRE, François VIDAMANT

Administrateurs excusés et non représentés :

Madame Nicole CALMETTES

Administrateurs excusés et représentés :

Mesdames Martine BEZOMBES (pouvoir à Monsieur Francis FOURNIE), Marie-Noëlle CLOT (pouvoir à Monsieur Christian TEYSSEBRE), Elisabeth DUSOL (pouvoir à Madame Michèle CALMEL)

Secrétaire de séance : Madame Anne ASSIER

DELIBERATION N° 2024.018 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Information relative à la mise en place d'une mutuelle communale

Dans le but d'améliorer la santé globale des Ruthénoises et des Ruthénois, le CCAS de la Ville de Rodez s'engage dans une démarche en faveur de l'accès aux soins des usagers, notamment via la question des mutuelles complémentaires santé. En effet, le constat est posé qu'au vu des tarifs en forte croissance, certains usagers renoncent à ce type d'assurance.

Les élus de la majorité municipale de Rodez ont souhaité s'impliquer pour proposer des possibilités d'amélioration locales.

Il s'agit de pouvoir mettre à disposition un service : une mutuelle complémentaire santé avec une couverture globale et à un coût moindre que celui des assurances classiques.

L'adhésion à une mutuelle communale s'effectue sans questionnaire de santé, sans condition de ressource et sans limite d'âge.

A destination de 2 types de publics : les habitants de Rodez et les personnes qui travaillent dans la commune de Rodez.

Conformément aux recommandations de l'UNCASS (Union Nationale des CCAS), le rôle du CCAS sera celui de facilitateur et d'intermédiaire en vue de négocier avec d'éventuels prestataires. Ainsi les tarifs les plus attractifs seront proposés aux publics ciblés sous la forme d'un contrat individuel directement établi par et en lien avec l'organisme sélectionné par le CCAS.

Sur le plan juridique, le CCAS n'est pas acheteur. Il n'y a pas lieu d'engager une démarche de consultation publique. Cependant, compte tenu du caractère concurrentiel de ce secteur d'activité et des objectifs poursuivis, le CCAS de Rodez procédera à une mise en concurrence transparente des opérateurs habilités à proposer des contrats de mutuelle complémentaire santé. Le support juridique utilisé sera celui de l'Appel à Partenariat, soutenu par un cahier des charges spécifique préétabli par nos soins.

Ce document définira des critères objectifs qui permettront in fine la sélection de l'opérateur. Nous proposerons de retenir un bouquet de critères constitué de garanties essentielles et de garanties supplémentaires. Les principaux critères seront les suivants : type de garanties, étendue des garanties selon le type de soin, gamme des tarifs, conditions de fin d'adhésion, type de services supplémentaires proposés, présence d'un interlocuteur physique de proximité, contact téléphonique 24/24, durée d'engagement par l'opérateur dans le maintien des tarifs, évolutions prévisionnelles, lisibilité des contrats.

Ce cahier des charges spécifique fera l'objet d'une présentation lors du Conseil d'Administration de Mars 2024.

A ce stade de la démarche, il s'agit de valider le principe de lancement de la démarche de mutuelle communale par le CCAS de RODEZ.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. prend connaissance de ces éléments et, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre.

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

- 6 MARS 2024 - 6 MARS 2024

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

Le Président,

Christian TEYSSEBRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2024.018 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
Information relative à la mise en place d'une mutuelle communale

.....
Date de décision: 28/02/2024

Date de réception de l'accusé 06/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240228_018

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240228-20240228_018-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2 .5

Domaines de compétences par themes
Aide sociale
autre

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2024.018 CCAS Information relative à la mise en place d'une
mutuelle communale.pdf (99_DE-012-261201073-20240228-
20240228_018-DE-1-1_1.pdf)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13
Présents : 9
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 1
Votes Pour : 12
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2024, le mercredi 28 février à 10h30, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Christian TEYSSEBRE, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Eléonore ECHENE, Messieurs Jean-François BOUGES, Francis FOURNIE, René JANY, Guy POMAREDE, André POUJADE, Christian TEYSSEBRE, François VIDAMANT

Administrateurs excusés et non représentés :

Madame Nicole CALMETTES

Administrateurs excusés et représentés :

Mesdames Martine BEZOMBES (pouvoir à Monsieur Francis FOURNIE), Marie-Noëlle CLOT (pouvoir à Monsieur Christian TEYSSEBRE), Elisabeth DUSOL (pouvoir à Madame Michèle CALMEL)

Secrétaire de séance : Madame Anne ASSIER

DELIBERATION N° 2024.019 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Service Convivialité Séniors - Sorties 2024 à la journée

L'équipe du Service Convivialité Séniors propose les quatre sorties suivantes, pour un minimum de 40 personnes et un maximum de 50 personnes chacune avec accompagnateurs compris. Elle espère ainsi créer des moments conviviaux et chargés de souvenirs pour environ 200 personnes avec pour chacun un repas au restaurant favorisant les échanges entre participants. Cela représente l'accueil de 48 personnes de plus que l'an passé, avec une sortie de plus.

Le déplacement en bus de voyage prévoit un ramassage et dépose sur Rodez en 4 points à l'aller et au retour.

***une sortie à la journée pour des séniors à Béziers (avril 2024), comprenant :**

- une visite guidée en petit train de la ville de Béziers
- une croisière commentée du Canal du Midi
- un déjeuner traditionnel sur le bateau ou au restaurant

***une sortie à la journée pour des séniors en Dordogne (mai 2024), comprenant :**

- une visite guidée de Domme en petit train
- une croisière en gabarre à la Roque Gageac
- un repas traditionnel au restaurant

***une sortie à la journée pour des séniors sur l'Aubrac (juin 2024), comprenant :**

- une visite d'une coopérative fromagère
- un repas traditionnel en buron authentique
- une visite commentée d'une coutellerie/forge à Laguiole

***une sortie à la journée pour des séniors en Camargue (septembre 2024), comprenant :**

- une visite guidée d'une manade (démonstration des traditions camarguaises avec les gardians et visite du domaine)
- une visite en petit train du Salin d'Aigues Mortes
- un repas traditionnel camarguais.

Il est indiqué en séance du conseil d'administration qu'en 2024, le tarif le plus bas pour ces journées sera de 25 € et le tarif le plus haut sera de 50 €, en s'appuyant sur le barème de l'ANCV.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président du C.C.A.S. à signer tous les documents à intervenir.

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Envoyée par voie dématérialisée en Préfecture, le
Publiée, le

- 6 MARS 2024 - 6 MARS 2024

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

Le Président du C.C.A.S.,
Pour le Président et par délégation :
La Directrice du C.C.A.S.,

Anne ASSIER

Le Président,

Christian TEYSSEBRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2024.019 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
Service Convivialité Séniors - Sortie 2024 à la journée

.....
Date de décision: 28/02/2024

Date de réception de l'accusé 06/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240228_019

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20240228-20240228_019-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .2 .2

Domaines de competences par themes

Aide sociale

personnes âgées

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2024.019 CCAS Séniors Sorties 2024 à la journée.pdf (99_DE-
012-261201073-20240228-20240228_019-DE-1-1_1.pdf)